



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1036-01-2024, 1037-35-2024
et 1041-08-2024

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 1036-01-2024, MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 1036-2017, AFIN DE DÉLIMITER TOUT TERRITOIRE INCOMPATIBLE AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE CONFORMÉMENT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
- ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 1037-35-2024, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-0618 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
- ADOPTION DU RÈGLEMENT 1041-08-2024, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1041-2017 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER ET MODIFIER LES DOCUMENTS À SOUMETTRE LORS DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 28^e jour d'août 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate